



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 13 novembre 2020

La commission de la santé des États se prononce contre un gel des primes artificiel

La discussion sur la flexibilisation de l'utilisation des réserves est déjà en cours

La commission de la santé du Conseil des États (CSSS-E) rejette l'idée d'un gel des primes artificiel. curafutura salue cette position : un gel temporaire devrait tôt ou tard être rattrapé sous la forme de hausses plus importantes. Par ailleurs, la discussion concernant la flexibilisation des réserves est déjà en cours et devrait permettre de lisser davantage l'évolution des primes à l'avenir.

Les primes d'assurance-maladie sont le reflet des coûts de la santé. Pour limiter la hausse des primes, il convient donc d'agir au niveau des coûts et notamment de freiner la hausse des dépenses de prestations de santé. Une mesure agissant uniquement au niveau des primes sans se pencher sur les coûts ne permettrait pas d'avoir l'effet escompté.

De plus, la discussion pour flexibiliser l'utilisation des réserves est déjà en cours et un projet du Conseil fédéral est actuellement en consultation. curafutura plaide pour pouvoir intégrer davantage les réserves dans le calcul des primes, ce qui permettrait de lisser leur évolution et d'éviter des hausses aléatoires d'année en année.

Interruption de grossesse pour raisons médicales : pas de participation aux coûts

Par ailleurs, curafutura salue la modification de la LAMal soutenue par la CSSS-E et concernant la prise en charge des coûts lors d'une interruption de grossesse avant la 13^{ème} semaine. Selon cette disposition, les assurées ne seraient plus tenues de payer la franchise et la quote-part lors d'une interruption de grossesse pour raisons médicales avant la 13^{ème} semaine.

Contact:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>